

Rapport Préliminaire  
Plan de gestion intégré des  
ressources énergétiques (PGIRE)

## Mémoire

# SOBRIÉTÉ, TRANSPARENCE ET COHÉRENCE: DES ÉLÉMENTS MANQUANTS POUR TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE

Mémoire présenté à la Régie de l'énergie  
dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion  
intégrée des ressources énergétiques

**Février 2026**



**VIVRE EN VILLE**  
la voie des collectivités viables

---

## MISSION

Vivre en Ville ouvre la voie aux nécessaires transformations du territoire et de nos milieux de vie.

Notre approche mise sur la sobriété, la proximité et le renforcement des solidarités pour soutenir l'épanouissement de tous et toutes, assurer la vitalité des collectivités, préserver la santé des écosystèmes et traverser les crises.

Depuis près de 30 ans, Vivre en Ville met l'audace, la rigueur et la collaboration au service de l'intérêt collectif. Combinant des compétences variées et complémentaires en aménagement, mobilité, alimentation, habitation et verdissement, son équipe propose des stratégies sensibles à chaque milieu et déclinées à toutes les échelles.

Organisation à but non lucratif, Vivre en Ville est reconnue tant pour sa contribution au débat public que pour ses nombreuses publications et ses activités de formation, de sensibilisation et d'accompagnement, menées partout au Québec.

---

## CRÉDITS

### RECHERCHE ET RÉDACTION

**Stéphanie Lopez**, M.Sc. Env, MBA RSE, Coordonnatrice – Bâtiment et immobilier durables

**Laurence Simard**, ing., M. Sc., Conseillère – Bâtiment durable et énergie

### COORDINATION

**Samuel Pagé-Plouffe**, M. Sc. Pol, Directeur – Affaires publiques et gouvernementales



# Table des matières

<b>Transformer durablement notre système énergétique</b>	<b>4</b>
Sommaire des recommandations	5
<b>Assurer conformité et transparence</b>	<b>9</b>
<b>Réduire la demande énergétique</b>	<b>10</b>
Faire de la sobriété le premier pilier de la transition énergétique	10
Différencier l'apport de la sobriété de celui de l'efficacité énergétique	11
Le potentiel de l'aménagement du territoire	13
Prioriser les usages essentiels et responsables de l'énergie	14
Réduire les pertes d'énergie avant de produire	16
<b>Optimiser l'offre énergétique</b>	<b>18</b>
Opter pour une offre diversifiée, flexible et ajustable	18
Impliquer les instances municipales et les fournisseurs d'énergie	19
<b>Veiller à la cohérence climatique</b>	<b>21</b>
Réduire rapidement la dépendance aux énergies fossiles	21
Protéger nos espaces naturels et agricoles	22
<b>Faire de la transition énergétique un véritable projet de société</b>	<b>24</b>



# Transformer durablement notre système énergétique

Vivre en Ville remercie la Régie de l'énergie (ci-après désignée « la Régie ») de l'inviter à se prononcer dans le cadre des orientations sur l'avenir énergétique du Québec sur les dimensions suivantes:

- La disponibilité, entendue par l'approvisionnement stable et continu de l'énergie dans le temps;
- La diversification et la résilience, entendue par la sécurité et la résilience énergétiques.

Depuis sa fondation en 1996, Vivre en Ville prend part aux réflexions et aux débats entourant les enjeux énergétiques, notamment par sa participation aux travaux de la commission sur les enjeux énergétiques, puis aux consultations ayant mené à la Politique énergétique 2030, en plus de mener une vaste campagne d'information et de sensibilisation sur l'empreinte énergétique et environnementale. Plus récemment, l'organisation a déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur le projet de loi n° 69 (PL69). Vivre en Ville est fière d'avoir contribué à l'intégration de la « sobriété énergétique » dans la *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives* (ci-après désignée « la loi »), adoptée et sanctionnée à l'Assemblée nationale du Québec, le 7 juin 2025. Ainsi, la loi stipule que le plan de gestion intégré des ressources énergétiques (PGIRE) doit établir des objectifs et des cibles à atteindre en matière de sobriété énergétique.

L'évolution rapide des besoins en électricité, portée par la nécessité de décarboner l'économie, met en lumière les limites du système actuel : gaspillage d'énergie, dépendance structurelle aux énergies fossiles importées et coûteuses, fin des surplus électriques, pressions en périodes de pointes et vulnérabilités du réseau face aux événements extrêmes. Dans ce contexte, transformer durablement notre système énergétique doit clairement être orienté vers la résolution des défis actuels, tout en dotant le Québec d'une politique de planification énergétique pour décarboner l'énergie et son économie. Ces enjeux sont cruciaux pour garantir l'accès constant et suffisant à l'énergie, à un coût raisonnable.

Lorsqu'il s'agit d'éclairer l'avenir énergétique du Québec, Vivre en Ville trouve difficile de devoir se limiter aux seules dimensions (et à leurs définitions) prévues par la demande d'avis de la Régie. En effet, le [Rapport préliminaire en vue de l'établissement du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques \(PGIRE\)](#) (ci-après désigné « le rapport préliminaire ») constitue le principal document de consultation. Ce travail de modélisation, réclamé depuis longtemps par les milieux environnemental et scientifique, constitue une avancée majeure pour orienter les décisions publiques et la transformation du système énergétique québécois. Or, ce rapport préliminaire ne fait pas l'objet de la présente consultation, même s'il est admis qu'on puisse y référer dans cet avis. Aussi, malgré les nombreuses questions et préoccupations qu'il soulève, Vivre en Ville tentera de répondre aux mieux à l'objet de la consultation menée par la Régie.

Le présent mémoire traite de l'importance de réduire la demande d'énergie, pour bien dimensionner l'offre afin d'assurer la disponibilité et la continuité de l'approvisionnement, tout en renforçant la résilience globale du système énergétique aux fluctuations de la demande. Ainsi, le présent mémoire propose d'adresser les dimensions selon la structure suivante :

- Assurer conformité et transparence;
- Réduire la demande énergétique;
- Optimiser l'offre énergétique;
- Veiller à la cohérence climatique.



# Sommaire des recommandations

## Assurer conformité et transparence

### Recommandation 1

La Régie devrait demander au MEIE de :

- 1.1 Entreprendre, au cours de l'année suivant l'adoption du PGIRE, une révision et une bonification du plan clarifiant les trajectoires de réduction de la demande, en incluant une période de consultation élargie de la société québécoise et des communautés autochtones;
- 1.2 Déposer au 1er avril 2027 une version ajustée du plan détaillant notamment les trajectoires, les objectifs intermédiaires aux six ans jusqu'en 2050 et les cibles énergétiques et climatiques.

## Réduire la demande énergétique

### Recommandation 2

Pour assurer l'accès constant et suffisant à l'énergie, à un coût raisonnable, la Régie devrait vérifier que le plan, qui sera proposé, intègre la sobriété comme premier levier de la transition énergétique et du développement économique. Pour ce faire, la Régie pourra exiger du MEIE les informations demandées dans les sections suivantes.

### Recommandation 3

Pour assurer de bien mesurer la demande et les capacités de production supplémentaires, la Régie devrait demander au MEIE de:

- 3.1 Proposer une définition de la sobriété et comment celle-ci se distingue de l'efficacité énergétique dans l'abattement de la demande énergétique globale;
- 3.2 Documenter l'apport différencié de la sobriété et de l'efficacité énergétiques dans la réduction de la demande, par scénario, et par secteur d'activité;
- 3.3 Identifier et quantifier distinctement les leviers de sobriété et d'efficacité énergétique par secteur d'activité afin de fixer des objectifs spécifiques et ciblés.



#### **Recommandation 4**

Pour réduire et maîtriser la demande énergétique croissante liée à l'électrification des bâtiments et des transports, la Régie devrait demander au MEIE de:

4.1 Faire de l'aménagement du territoire, une voie de transformation vers un système énergétique plus sobre requérant une coordination interministérielle;

4.2 Inscrire la demande énergétique dans la planification territoriale, notamment les plans climat et schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté (MRC);

4.3 Adopter une stratégie détaillée de réduction de la demande énergétique, en distinguant les mesures de sobriété et d'efficacité, conforme aux meilleures pratiques, comprenant des orientations, objectifs et cibles mesurables par secteur, dont les secteurs des transports et des bâtiments;

4.4 Viser une réduction de la demande en énergie dans le secteur des transports de l'ordre de 30% en s'appuyant, entre autres, sur le développement de nouvelles infrastructures de transport en commun et une urbanisation compacte;

4.5 Détailler comment la mise en place de meilleures mesures de gestion de l'énergie contribue à l'atteinte de cette sobriété.

#### **Recommandation 5**

Pour améliorer la gestion de l'énergie et en maîtriser la demande, la Régie devrait demander le renforcement des politiques publiques et des exigences réglementaires pour:

5.1 Accompagner et réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs économiques (par exemple, un plan de rénovation profonde des bâtiments);

5.2 Clarifier le potentiel de mesures liés à la tarification (ajustement des tarifs, tarifications dynamiques, etc.) et d'autres mesures d'écofiscalité;

5.3 Sensibiliser et appliquer différents tarifs selon un plafond de consommation et la nature des usages, en priorisant les usages essentiels;

5.4 Encourager l'exploitation et exiger l'implantation d'activités plus responsables sur le plan énergétique tout en contribuant à la décarbonation de l'économie québécoise et à la réduction de l'empreinte carbone du Québec.

#### **Recommandation 6**

Pour assurer un approvisionnement performant et la résilience du système énergétique, la Régie devrait exiger que le plan, qui sera proposé, fixe des objectifs de productivité énergétique pour chaque filière et l'ensemble du système énergétique québécois.



### **Recommandation 7**

Pour assurer un approvisionnement correctement dimensionné, la Régie devrait exiger que le plan, qui sera proposé, renseigne les gisements d'économie d'énergie tout en précisant les incertitudes, si toutes les conditions d'optimisation du modèle n'étaient pas réunies.

## Optimiser l'offre énergétique

### **Recommandation 8**

Pour assurer la disponibilité, la sécurité et la résilience de l'approvisionnement en énergie, à court, moyen et long termes, et se prononcer sur la robustesse du bouquet énergétique, la Régie devrait demander au MEIE :

8.1 Explorer davantage les potentiels de la géothermie et détailler les raisons de ne pas miser sur cette ressource naturelle en la comparant à d'autres avenues;

8.2 Explorer davantage de diversification du bouquet, en faisant varier la part des différentes sources afin d'obtenir des résultats plus contrastés en termes de flexibilité (gestion de pointe), de dépendance aux importations (y compris minéraux stratégiques et terres rares) ou de vitesse à décarboner l'économie, par exemple;

8.3 Compléter l'analyse comparative de l'offre en fonction de plusieurs variables (plus ou moins de sobriété, d'efficacité énergétique, retard de livraison d'un vecteur énergétique créant de la pression sur la demande en électricité, par exemple);

8.4 Décrire explicitement comment le système énergétique s'adaptera aux fluctuations de la demande du fait de l'évolution du climat et sa capacité à résister à des événements extrêmes (rupture de chaînes d'approvisionnement et pannes du réseau électrique, par exemple).

### **Recommandation 9**

Pour assurer la sécurité énergétique et contribuer à l'acceptabilité sociale des nouvelles capacités de production, la Régie devrait demander au MEIE d'impliquer les instances municipales et les fournisseurs d'énergie dans une logique de planification énergétique concertée et intégrée offrant plus de prévisibilité aux différentes parties prenantes.

## Veiller à la cohérence climatique

### **Recommandation 10**

Pour assurer la cohérence entre les politiques énergétique et climatique, la Régie devrait demander au MEIE de:

10.1 Orienter la planification et le développement des nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables au profit d'une décarbonation rapide et cohérente de l'économie



québécoise (dans tous les secteurs), tout en limitant très fortement le recours aux mécanismes compensatoires du marché carbone et de séquestration;

10.2 Évaluer l'impact des différents scénarios d'offre sur la vitesse de réduction réelle des émissions de GES (inventaire québécois des émissions de GES et empreinte carbone du Québec).

### **Recommandation 11**

Pour assurer la sécurité et la faisabilité de la transformation du système énergétique face aux contraintes techniques, économiques et sociales, la Régie devrait demander au MEIE de prendre en compte les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes dans une logique d'optimiser les ressources et réduire les tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement.



# Assurer conformité et transparence

Vivre en Ville s'interroge sur la conformité de la documentation mise à disposition par le Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), qui prévoyait qu'un PGIRE soit présenté à la Régie pour avis, avant adoption au plus tard, le 1er avril 2026. La loi précise, en outre, que le PGIRE devra établir des orientations à respecter et des objectifs et des cibles à atteindre en matière d'énergie, de sobriété et d'efficacité énergétiques ainsi qu'en matière d'approvisionnements, de développement des infrastructures énergétiques et d'innovation pour les 25 prochaines années.

Or, Vivre en Ville constate que l'information fournie à ce jour, repose sur :

- le [Rapport de synthèse de la Tournée Vision énergie](#);
- le [Rapport de synthèse de la Tournée du mur à idées](#);
- et le [Rapport préliminaire en vue de l'établissement du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques \(PGIRE\)](#).

Ce rapport comprend beaucoup d'informations, mais aussi de nombreuses zones d'ombre et incertitudes, notamment concernant les hypothèses de scénarisation et de modélisation, qui ne permettent pas de se prononcer en toute connaissance de cause sur la disponibilité, la diversification, la décentralisation, la sécurité et la résilience énergétiques. Or, ce rapport constitue la dernière étape de la démarche participative, avant l'approbation du PGIRE, par le gouvernement, au plus tard le 1er avril 2026.

Cette situation inquiète profondément Vivre en Ville qui recommande à la Régie de demander au MEIE d'entreprendre la révision dès l'adoption d'une des politiques les plus structurantes pour l'avenir énergétique et économique du Québec dans une perspective de transition énergétique, en cohérence avec les objectifs climatiques. Malgré cela, Vivre en Ville tentera de répondre aux mieux à l'objet de la consultation menée par la Régie.

## Recommandation 1

La Régie devrait demander au MEIE de :

- 1.1 Entreprendre, au cours de l'année suivant l'adoption du PGIRE, une révision et une bonification du plan clarifiant les trajectoires de réduction de la demande, en incluant une période de consultation élargie de la société québécoise et des communautés autochtones;
- 1.2 Déposer au 1er avril 2027 une version ajustée du plan détaillant notamment les trajectoires, les objectifs intermédiaires aux six ans jusqu'en 2050 et les cibles énergétiques et climatiques.



# Réduire la demande énergétique

Le bon dimensionnement des besoins énergétiques constitue un levier central d'une politique énergétique durable. Il repose notamment sur la limitation du gaspillage dans tous les secteurs (énergie, bâtiments, transport et industrie), ainsi que sur une meilleure gestion et maîtrise de la demande, afin d'en réduire l'impact sur la pointe électrique et d'éviter le recours à des capacités de production excessives. Dans le cadre du rapport préliminaire, les secteurs considérés sont les bâtiments, les transports et l'industrie.

L'analyse des coûts associés pour transformer le système énergétique québécois, visant à atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050, démontre la nécessité d'orienter la trajectoire de demande à la baisse pour éviter une situation à laquelle le Québec ne serait pas en mesure de répondre. Rappelons d'ailleurs qu'investir dans les mesures d'économie d'énergie coûte en moyenne trois fois moins cher que produire de nouvelles énergies renouvelables<sup>1</sup>.

## Faire de la sobriété le premier pilier de la transition énergétique

En comparaison avec la majorité des pays occidentaux (hors Amérique du Nord), la consommation d'énergie par habitant du Québec est très élevée. Cela s'explique « en partie par la consommation industrielle liée à l'hydroélectricité, qui a attiré ici des secteurs industriels énergivores, mais aussi par une consommation énergétique, dans les transports et les bâtiments (résidentiels et commerciaux), supérieure à celle de pays européens dont le niveau de vie est comparable ou supérieur »<sup>2</sup>.

L'avenue privilégiée par la nouvelle vision économique du Québec<sup>3</sup>, qui mise principalement sur l'augmentation massive de la production d'énergies renouvelables au Québec, la réalisation de grands projets stratégiques et le développement de nouveaux marchés, ne va pas dans le sens d'une utilisation plus optimale des ressources naturelles et financières.

Le MEIE soutient que « pour réussir sa transition énergétique tout en créant de la richesse, le Québec pourra s'appuyer sur l'approche « réduire, produire et séquestrer »<sup>4</sup>. Lors des consultations sur le PL69, Vivre en Ville recommandait d'adopter l'approche reconnue de « *sobriété, efficacité, production d'énergie renouvelable* », en mettant l'accent sur l'importance de l'ordre de la séquence.

Bien que reconnaissant la nécessité de développer plus d'énergies renouvelables et à faibles émissions pour remplacer les énergies fossiles, Vivre en Ville craint que l'approche adoptée par le ministère, en masquant la distinction entre les mesures de sobriété et d'efficacité, augmente le risque d'effet rebond, ce qui empêcherait d'atteindre la réduction des besoins énergétiques. Cette distinction est pourtant bien présente dans d'autres orientations ministérielles<sup>5</sup> ainsi que dans la loi.

### Recommandation 2

Pour assurer l'accès constant et suffisant à l'énergie, à un coût raisonnable, la Régie devrait vérifier que le plan, qui sera proposé, intègre la sobriété comme premier levier de la

<sup>1</sup> Hydro-Québec, 2025, [Trajectoire en efficacité énergétique - Mieux consommer ensemble](#)

<sup>2</sup> Whitmore et Pineau, 2024, [État de l'énergie au Québec](#), Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal, p. 34

<sup>3</sup> Gouvernement du Québec, [Vision économique 2025 : Le pouvoir québécois](#)

<sup>4</sup> Secteur de l'énergie du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, 2026, [Rapport préliminaire en vue de l'établissement du Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques](#)

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec, [Mise à niveau 2026 du plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques](#) et [Plan de mise en oeuvre 2025-2030 du Plan pour une économie verte 2030](#)



transition énergétique et du développement économique. Pour ce faire, la Régie pourra exiger du MEIE les informations demandées dans les sections suivantes.

## La sobriété, un incontournable de la lutte contre le réchauffement climatique

« L'évolution des modes de vie vers davantage de sobriété est une notion désormais intégrée comme un des leviers de décarbonation dans la plupart des études prospectives qui l'intègre au cœur de leur matrice d'analyse, en portant une vision systémique sur la transformation de l'organisation de la société et en déclinant de manière fine les effets de la sobriété activables dans les différents secteurs.

[...]

En particulier, les associations Négawatt et Virage Énergie intègrent, de longue date, un volet important sur la sobriété énergétique dans leurs travaux prospectifs, en vue de proposer des trajectoires de transition vers un futur sans énergies fossiles dans l'optique de limiter le réchauffement climatique, tout en y ajoutant un autre objectif de sortie du nucléaire »<sup>6</sup>.

Ces associations bénéficient d'une crédibilité technique élevée en France. Elles influencent le débat public et le scénario négaWatt 2022-2050 sert de référence dans la transition énergétique. RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et l'ADEME (Agence de la transition écologique), deux acteurs publics majeurs en France, œuvrant sous la tutelle de l'État, intègrent désormais la sobriété comme pilier de leurs propres modélisations, rapprochant ainsi leurs scénarios de ceux de Négawatt.

## Différencier l'apport de la sobriété de celui de l'efficacité énergétique

Le rapport préliminaire ne définit pas clairement ni ne distingue adéquatement la sobriété de l'efficacité énergétique, pas plus qu'il ne précise leur contribution respective à la consommation finale d'énergie (globale et sectorielle) au Québec. Il rapporte cependant que les gains d'efficacité pourraient combler plus de 16% de la demande énergétique totale, à l'horizon 2050. La figure 25 du rapport préliminaire indique, par ailleurs, que 90% de ce potentiel d'efficacité se trouverait dans les bâtiments. Les leviers de sobriété retenus ni les effets attendus ne sont pas non plus clairement identifiés. De plus, les mesures évoquées demeurent générales et cette absence de précision soulève des préoccupations quant à l'intégration de leviers de sobriété au regard des objectifs poursuivis.

---

<sup>6</sup> Réseau Transport d'Électricité (RTE), 2022, [Futurs énergétiques 2050](#) - Rapport complet, p.118



### Recommandation 3

Pour assurer de bien mesurer la demande et les capacités de production supplémentaires, la Régie devrait demander au MEIE de:

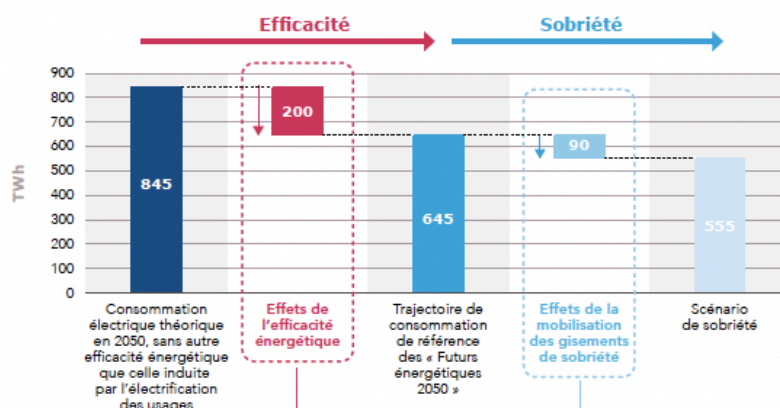
3.1 Proposer une définition de la sobriété et comment celle-ci se distingue de l'efficacité énergétique dans l'abattement de la demande énergétique globale;

3.2 Documenter l'apport différencié de la sobriété et de l'efficacité énergétiques dans la réduction de la demande, par scénario, et par secteur d'activité;

3.3 Identifier et quantifier distinctement les leviers de sobriété et d'efficacité énergétique par secteur d'activité afin de fixer des objectifs spécifiques et ciblés.

### Exemple d'effets attendus de l'efficacité et de la sobriété

**Figure 13.3** Effets attendus de l'efficacité énergétique et de la sobriété sur le niveau de consommation d'électricité à l'horizon 2050



**1 Réduction des consommations unitaires des équipements :** électroménager, éclairage, informatique.

**2 Mise en œuvre de politiques publiques volontaristes :** rénovation thermique des bâtiments (doublement du rythme de rénovations), normes sur les nouveaux bâtiments (RE 2020), décret tertiaire, utilisation privilégiée des pompes à chaleur.

**3 Renforcement mécanique de l'efficacité énergétique lors de l'électrification :** véhicules électriques et pompes à chaleur offrent des performances énergétiques très supérieures à celles des véhicules thermiques ou des chaudières à combustibles fossiles.

- Habitat :** augmentation de l'habitat partagé, limitation volontaire de la consommation de chauffage (-1°C) et d'eau chaude.
- Travail et commerces :** recours au télétravail associé à une limitation des surfaces de bureaux, moindre équipement en matériel informatique.
- Déplacements :** diminution des transports individuels au profit du covoiturage, réduction de la vitesse moyenne de circulation et de la taille des véhicules.
- Activités industrielles :** réduction des besoins de l'industrie agro-alimentaire si adoption d'une alimentation moins transformée, réduction de la production de biens grâce à l'allongement de la durée de vie des équipements.

Figure 1 - Effets attendus de l'efficacité énergétique et de la sobriété sur le niveau de consommation d'électricité à l'horizon 2050 en France, Figure extraite de Futurs énergétiques 2050 - Rapport complet, 2022 par RTE.



L'adoption de modes de vie plus sobres a une influence baissière, estimée à une centaine de térawattheures (TWh), tandis que le double est attendu en efficacité énergétique dans tous les secteurs<sup>7</sup>.

## Le potentiel de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue l'un des principaux déterminants de la consommation d'énergie et représente un levier clé de la transition énergétique. La localisation des emplois, par exemple, a un impact majeur sur l'énergie liée aux déplacements domicile-travail, tandis qu'un cadre bâti plus compact favorise le transport collectif et, par sa forme, réduit également la demande énergétique des bâtiments. Ainsi, une urbanisation compacte articulée autour de la mobilité durable entraîne une diminution globale de la consommation énergétique pouvant aller jusqu'à 60%<sup>8</sup> (voir Figure 2 en annexe).

Dans [Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec](#)<sup>9</sup>, la trajectoire B est le seul scénario de décarbonation de l'économie québécoise où la quantité d'énergie décroît légèrement, en raison d'un développement urbain orienté vers le transport en commun. Dunsky prenait alors comme hypothèse que 77% de la croissance démographique au Québec serait situé dans des aires de TOD (Transit Oriented Development). Leur étude montre que le potentiel d'économie d'énergie de l'ordre de 30% à 35% pour le transport des passagers jusqu'en 2050<sup>10</sup> (voir Figure 3 en annexe).

Le rapport préliminaire évoque partiellement cette avenue dans le scénario de demande faible lorsqu'il est question de densification urbaine, sans toutefois expliciter comment il intègre la mobilité durable. Or, les deux vont de pair. Pour que les objectifs de réduction de la demande en énergie soient réalistes (d'autant plus que le modèle d'optimisation aurait tendance à les sous-estimer), il est indispensable d'accompagner la densification urbaine par le développement des infrastructures nécessaires à une mobilité durable. Ainsi, la mise en œuvre des leviers de sobriété nécessite une coordination interministérielle soutenue ainsi qu'un alignement cohérent des politiques publiques.

### Recommandation 4

Pour réduire et maîtriser la demande énergétique croissante liée à l'électrification des bâtiments et des transports, la Régie devrait demander au MEIE de:

4.1 Faire de l'aménagement du territoire, une voie de transformation vers un système énergétique plus sobre requérant une coordination interministérielle;

4.2 Inscrire la demande énergétique dans la planification territoriale, notamment les plans climat et schémas d'aménagement et de développement des municipalités régionales de comté (MRC);

4.3 Adopter une stratégie détaillée de réduction de la demande énergétique, en distinguant les mesures de sobriété et d'efficacité, conforme aux meilleures pratiques, comprenant des

<sup>7</sup> RTE, 2022, [Futurs énergétiques 2050](#) - Rapport complet

<sup>8</sup> Vive en Ville, 2024, [Optimiser l'utilisation des ressources énergétiques et du territoire dans l'intérêt de tous les québécois et québécoises](#)

<sup>9</sup> Dunsky, 2021, [Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec](#), – horizons 2030 et 2050

<sup>10</sup> Le secteur des transports est toujours absent de la *Feuille de route en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques* figurant dans le [plan de mise en œuvre 2025-2030](#) du Plan pour une Économie Verte 2030 du Gouvernement du Québec.



orientations, objectifs et cibles mesurables par secteur, dont les secteurs des transports et des bâtiments;

4.4 Viser une réduction de la demande en énergie dans le secteur des transports de l'ordre de 30% en s'appuyant, entre autres, sur le développement de nouvelles infrastructures de transport en commun et une urbanisation compacte;

4.5 Détailler comment la mise en place de meilleures mesures de gestion de l'énergie contribue à l'atteinte de cette sobriété.

## Exemples de recommandations sectorielles

Le mémoire [Optimiser l'utilisation des ressources énergétiques et du territoire](#), déposé par Vivre en Ville dans le cadre des consultations publiques sur PL69 contient plusieurs recommandations distinctes de sobriété et d'efficacité énergétique, par secteur :

### Recommandation 3

Établir dans le cadre du PGIRE des orientations, des objectifs et des cibles en matière de sobriété énergétique. Pour ce faire, il sera nécessaire de modéliser divers scénarios de sobriété énergétique incluant, mais ne s'y limitant pas, le secteur des transports, celui des bâtiments ainsi que l'aménagement du territoire.

### Recommandation 4

Établir dans le cadre du PGIRE des orientations, des objectifs et des cibles en matière de sobriété énergétique dans le secteur des transports.

- 4.1 Réduction du kilométrage parcouru.
- 4.2 Réduction du taux de motorisation.
- 4.3 Réduction du poids moyen des véhicules de promenade.

### Recommandation 5

Établir dans le cadre du PGIRE des orientations, des objectifs et des cibles en matière de sobriété énergétique dans le secteur des bâtiments.

- 5.1 Diminution de la superficie moyenne habitée par personne.
- 5.2 Diminution de la proportion de maisons unifamiliales isolées.

### Recommandation 6

Établir dans le cadre du PGIRE des orientations, des objectifs et des cibles en matière d'efficacité énergétique dans le secteur des bâtiments.

- 6.1 Adoption de normes de conception écoénergétique.
- 6.2 Programmes de soutien à la rénovation du parc immobilier, en priorité des logements sociaux.

## Prioriser les usages essentiels et responsables de l'énergie

Le caractère énergivore de certaines activités, existantes et projetées à s'implanter au Québec, soulève des préoccupations majeures en termes du bon usage et de la saine gestion de l'énergie. Pour que la transition énergétique permette d'accroître la productivité énergétique du Québec tout en accélérant la



décarbonation de son économie, Vivre en Ville préconise une réorientation plus structurante du développement économique, accompagnée du renforcement des exigences en matière de consommation et d'efficacité énergétique dans tous les secteurs. Agir sur les industries est un levier important pour favoriser l'acceptabilité sociale de la transition et de la sobriété énergétique en montrant un partage équitable de l'effort.

## Recommandation 5

Pour améliorer la gestion de l'énergie et en maîtriser la demande, la Régie devrait demander le renforcement des politiques publiques et des exigences réglementaires pour:

5.1 Accompagner et réduire la consommation d'énergie et améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs économiques (par exemple, un plan de rénovation profonde des bâtiments);

5.2 Clarifier le potentiel de mesures liés à la tarification (ajustement des tarifs, tarifications dynamiques, etc.) et d'autres mesures d'écofiscalité;

5.3 Sensibiliser et appliquer différents tarifs selon un plafond de consommation et la nature des usages, en priorisant les usages essentiels;

5.4 Encourager l'exploitation et exiger l'implantation d'activités plus responsables sur le plan énergétique tout en contribuant à la décarbonation de l'économie québécoise et à la réduction de l'empreinte carbone du Québec.

### Attirer des industries responsables

Le Québec devrait encourager la responsabilisation des industries locales et étrangères souhaitant s'implanter ici et choisir les nouveaux projets industriels en fonction de leur contribution à la transition énergétique.

À titre d'exemple, le souhait de développer la filière des centres de données<sup>11</sup> représente un défi de taille sur le plan énergétique, alors même que le Québec ne dispose pas de suffisamment d'énergie "propre" pour décarboner son énergie.

Dans le monde, les centres de données ont consommé environ 460 TWh en 2022, soit l'équivalent de 71 % de toute l'électricité produite au Canada cette année-là, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). De plus, l'essor de l'intelligence artificielle multiplie par 4 ou 5 les besoins énergétiques de centres de données<sup>12</sup>.

Selon Ressources naturelles Canada, la plupart des exploitants de centres de données en Amérique du Nord ne placent pas l'empreinte environnementale de leurs installations au cœur de leurs priorités. Or, les centres de données dégagent énormément de chaleur. Les systèmes de refroidissement qui évacuent cette chaleur représentent environ 40 % de leur consommation énergétique. Le refroidissement exige des quantités considérables d'eau : un centre de données de taille moyenne en

<sup>11</sup> Lecavalier, 2026, [Le prix de la ruée vers les données](#), La Presse

<sup>12</sup> Dusanter, 2025, [Consommation d'énergie des data centers : chiffres en 2026](#), Opera Énergie



consomme environ 410 millions de litres par an, soit l'équivalent de 1 000 résidences.<sup>13</sup>

## Réduire les pertes d'énergie avant de produire

Avant de produire plus d'énergies renouvelables, dont les coûts sont près de quatre fois plus élevés que ceux du bloc patrimonial<sup>14</sup>, il faudrait réduire les pertes énergétiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement (transformation d'énergie de sources primaires en énergie finale, acheminement et consommation) tout en améliorant les pratiques de gestion.

Le Québec doit améliorer sa productivité énergétique, en visant un découplage absolu entre la création de richesse et la consommation d'énergie. La dernière édition 2026 de l'État de l'énergie au Québec<sup>15</sup> (données 2024) de la Chaire de gestion du secteur de l'Énergie HEC montre que le Québec peut mieux faire en comparaison avec d'autres provinces du Canada, telles que l'Ontario et la Nouvelle-Écosse qui ont augmenté leur produit intérieur brut (PIB), respectivement de +53% et +38%, tout en réduisant leurs besoins énergétiques, respectivement de -2% et -19%, depuis les années 2000.

### Recommandation 6

Pour assurer un approvisionnement performant et la résilience du système énergétique, la Régie devrait exiger que le plan, qui sera proposé, fixe des objectifs de productivité énergétique pour chaque filière et l'ensemble du système énergétique québécois.

Selon la Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC, trop d'énergie est encore perdue sans être valorisée, notamment les rejets thermiques industriels<sup>16</sup>. Selon Énergir, cela représente 40% de l'énergie consommée par les grandes entreprises<sup>17</sup>. Ces rejets pourraient être valorisés dans des boucles énergétiques ou réseaux thermiques urbains.

Or, le rapport préliminaire ne fait aucune mention des gisements d'énergie dans l'industrie ou d'autres secteurs d'activité, laissant craindre que cette avenue n'a pas été exploitée ou que les gains potentiels ont été effacés par la croissance projetée de l'industrie (effet rebond).

### Recommandation 7

Pour assurer un approvisionnement correctement dimensionné, la Régie devrait exiger que le plan, qui sera proposé, renseigne les gisements d'économie d'énergie tout en précisant les incertitudes, si toutes les conditions d'optimisation du modèle n'étaient pas réunies.

## La récupération de chaleur, un gisement sous-exploité!

<sup>13</sup> CBRE, 2026, [L'essor des centres de données : un défi énergétique de taille](#)

<sup>14</sup> Pineau, 2025, [La tarification de l'électricité au Québec Enjeux, préoccupations & options](#)

<sup>15</sup> Whitmore et Pineau, 2026, [État de l'énergie au Québec](#) Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal

<sup>16</sup> Whitmore et Pineau, 2026, [État de l'énergie au Québec](#) Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal

<sup>17</sup> [Énergir | Boucles énergétiques](#)



Selon une étude commandée par le gouvernement, la valorisation des rejets thermiques, émis par les installations industrielles, les stations d'épuration, etc. représenterait une économie d'environ 83 TWh.

Cette quantité de chaleur permettrait de couvrir 1,25 fois les besoins thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire) des bâtiments résidentiels au Québec<sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> Environnement Québec, 2024, [La valorisation des rejets thermiques, une réponse aux besoins énergétiques du Québec](#), Colloque Québec Mines + Énergie



# Optimiser l'offre énergétique

Décarboner en 25 ans, plus de la moitié de l'énergie consommée ici représente de nombreux défis, mais aussi l'opportunité de rendre le Québec plus autonome sur le plan énergétique, en exploitant des sources d'énergie locales (eau, vent, soleil, biomasse, etc.) pour remplacer des sources fossiles, majoritairement importées des États-Unis et du Canada. C'est aussi l'occasion de diversifier le bouquet énergétique, rapprocher la production des lieux de consommation, réduire la dépendance aux importations, diminuer la pointe électrique, etc.

Les travaux de scénarisation et de modélisation ont permis d'explorer plusieurs options où les sources fossiles sont progressivement et majoritairement remplacées par l'électricité de sources hydraulique, éolienne, solaire, et nucléaire selon différentes répartitions, mais aussi la bioénergie et l'hydrogène, etc.; en 2050, les énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel) ne représentant plus que 9 à 12 % du bouquet énergétique.

Dans tous les cas, à l'exception du scénario d'offre nucléaire (O2), l'importation d'énergies fossiles diminue, mais elle augmente en bioénergies. L'évolution à la baisse des niveaux d'importation et d'exportation d'énergie est sensiblement la même pour tous les scénarios dont la balance reste déficitaire. Toutefois, la dépendance aux minéraux stratégiques et terres rares, pourtant essentiels à la fabrication de batteries pour véhicules électriques, d'éoliennes et de panneaux solaires, dont la demande est croissante et les prix volatils ne sont pas décrits.

Le stockage d'énergie et le renforcement de la gestion de la demande sont pour leur part incontournables pour gérer les fluctuations de la demande et de l'offre sur le réseau électrique et assurer la stabilité et l'intégration de nouvelles énergies renouvelables intermittentes, comme le solaire et l'éolien.

## Opter pour une offre diversifiée, flexible et ajustable

Bien que reconnaissant les efforts déployés dans ce premier exercice exploratoire, Vivre en Ville s'étonne du peu de contrastes entre les quatre scénarios d'offre. En effet, même si l'orientation de cette planification se fait bien en faveur de la transition énergétique en jouant sur la complémentarité des sources d'énergie, toutes les propositions aboutissent à des résultats et conclusions sensiblement similaires, laissant supposer que le choix est déjà fait.

Par ailleurs, Vivre en Ville s'inquiète de la très faible part réservée à géothermie dans le bouquet final (à considérer qu'elle est intégrée dans "autres"), malgré sa pertinence pour limiter la demande lors des périodes de pointe. Le site d'Hydro-Québec met de l'avant l'avantage de cette technologie pour réduire significativement la consommation d'énergie (par exemple jusqu'à 60 % de réduction des coûts de chauffage comparé à des systèmes électriques classiques) tandis qu'un rapport de la Commissaire de l'énergie du Canada<sup>19</sup> mentionne que l'énergie géothermique est une source stable et à faible empreinte carbone, disponible en continu tout en nécessitant peu d'eau ou d'espace. Le Devoir soulignait d'ailleurs que la géothermie était l'angle mort de cette transition énergétique<sup>20</sup> et invitait le gouvernement à réviser les études menées il y a plus d'une dizaine d'années afin de réévaluer notamment son coût dans le contexte actuel. Cette technologie passive s'inscrit en pleine cohérence avec les principes d'efficacité et de sobriété énergétique.

---

<sup>19</sup> Régie de l'énergie du Canada, 2023, [Aperçu du marché : L'énergie géothermique est stable et sobre en carbone, mais quel est son potentiel au Canada?](#)

<sup>20</sup> Horswill, 2026, [La géothermie, angle mort de la transition énergétique québécoise](#), Le Devoir



Enfin, même si Vivre en Ville comprend que les modèles utilisés sont des modèles d'optimisation, il n'y a pas d'analyse liées aux incertitudes, en cas de livraison incomplète ou retardée d'un vecteur énergétique ou d'élévation de la demande électrique, en cas de retard à la mise en place de politiques publiques et d'intégration optimale de meilleures gestion en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, par exemple. Ceci est d'autant plus préoccupant que sous l'effet des changements climatiques, les profils de consommation (p. ex. lors des vagues de chaleur) ainsi que de production (réservoirs plus bas, variabilité du vent et de l'ensoleillement) sont appelés à évoluer au fil du temps. Dans ce contexte, la vulnérabilité des réseaux électriques et des chaînes d'approvisionnements devra nécessairement être prise en compte afin d'assurer un approvisionnement robuste en tout temps.

### **Recommandation 8**

**Pour assurer la disponibilité, la sécurité et la résilience de l'approvisionnement en énergie, à court, moyen et long termes, et se prononcer sur la robustesse du bouquet énergétique, la Régie devrait demander au MEIE :**

**8.1 Explorer davantage les potentiels de la géothermie et détailler les raisons de ne pas miser sur cette ressource naturelle en la comparant à d'autres avenues;**

**8.2 Explorer davantage de diversification du bouquet, en faisant varier la part des différentes sources afin d'obtenir des résultats plus contrastés en termes de flexibilité (gestion de pointe), de dépendance aux importations (y compris minéraux stratégiques et terres rares) ou de vitesse à décarboner l'économie, par exemple;**

**8.3 Compléter l'analyse comparative de l'offre en fonction de plusieurs variables (plus ou moins de sobriété, d'efficacité énergétique, retard de livraison d'un vecteur énergétique créant de la pression sur la demande en électricité, par exemple);**

**8.4 Décrire explicitement comment le système énergétique s'adaptera aux fluctuations de la demande du fait de l'évolution du climat et sa capacité à résister à des événements extrêmes (rupture de chaînes d'approvisionnement et pannes du réseau électrique, par exemple).**

## **Impliquer les instances municipales et les fournisseurs d'énergie**

La réponse à la demande énergétique anticipée repose sur une complémentarité entre l'offre centralisée et les initiatives décentralisées (microréseaux, autoproduction solaire, etc.), afin d'assurer un réseau de production et de distribution à la fois performant et résilient. Dans cette perspective, toute nouvelle production d'énergie devrait être développée dans une planification intégrée pour éviter de répondre à une demande externe, décorrélée des objectifs de décarbonation et d'amélioration de la gestion et la maîtrise énergétique, et en collaboration étroite avec les instances municipales, dont les compétences en matière de planification territoriale influencent directement l'implantation et l'intégration des projets. Cette coordination est particulièrement essentielle pour le déploiement de solutions comme les microréseaux et les boucles énergétiques, à l'échelle de quartiers, qui exigent une planification locale cohérente et anticipée afin d'optimiser leur arrimage au développement du territoire.

Par ailleurs, l'établissement de partenariats avec les communautés locales, notamment les municipalités et les communautés autochtones, constitue un levier important d'acceptabilité sociale, en particulier lorsque les retombées économiques et les revenus générés sont redistribués au bénéfice des collectivités



concernées. Il s'agit d'ailleurs d'un constat ressorti de notre forum sur la sobriété et la transition énergétique qui s'est tenu le 3 décembre 2025.

Vivre en Ville souligne l'importance de préserver les fondements du modèle québécois, soit une production et une distribution d'électricité principalement assurée par une société d'État, et de plafonner la part de la production privée à son niveau actuel, c'est-à-dire 17%<sup>21</sup>. La gestion de l'électricité devrait ainsi relever prioritairement de l'État ou par le secteur à but non lucratif, dont la mission est explicitement orientée vers la poursuite de l'intérêt collectif.

La planification de l'offre énergétique doit s'effectuer en concertation avec les fournisseurs d'énergie afin d'assurer un arrimage réaliste avec les capacités techniques, financières et opérationnelles. Certains ont d'ailleurs déjà entrepris un travail de planification (Plan 2035 d'Hydro-Québec, par exemple) afin de répondre aux demandes de la transition énergétique. La complémentarité, consolidation et expansion des réseaux de distribution, de même que le choix des projets à déployer, devraient être ainsi réalisés en collaboration avec les fournisseurs afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et la faisabilité des interventions.

### **Recommandation 9**

**Pour assurer la sécurité énergétique et contribuer à l'acceptabilité sociale des nouvelles capacités de production, la Régie devrait demander au MEIE d'impliquer les instances municipales et les fournisseurs d'énergie dans une logique de planification énergétique concertée et intégrée offrant plus de prévisibilité aux différentes parties prenantes.**

---

<sup>21</sup> Baril, 2024. [Nécessité ou calamité ?](#), La Presse



# Veiller à la cohérence climatique

## Réduire rapidement la dépendance aux énergies fossiles

Vivre en Ville s'inquiète que l'approche « *réduire, produire et séquestrer* » ne retarde la réduction réelle des émissions en misant sur des mécanismes compensatoires et des technologies de séquestration coûteuses et incertaines. Cette orientation est d'autant plus préoccupante qu'elle survient dans la foulée du report de la cible québécoise de réduction des GES de 2030 à 2035, sans remettre en question l'objectif de carboneutralité en 2050.

Pourtant, tant les études climatiques que l'opinion publique (Tournée Vision Énergie<sup>22</sup> et Baromètre de l'action climatique<sup>23</sup>) rappellent l'urgence de réduire fortement l'usage des énergies fossiles, d'ici 2030.

Dans un contexte marqué par des retards persistants, notamment dans le transport, et par les délais de déploiement de certaines technologies, il devient impératif de recentrer la planification énergétique sur une décarbonation rapide, structurante et durable de l'économie québécoise, en ajustant sans délai les politiques publiques et leur mise en œuvre.

### Recommandation 10

Pour assurer la cohérence entre les politiques énergétique et climatique, la Régie devrait demander au MEIE de:

10.1 Orienter la planification et le développement des nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables au profit d'une décarbonation rapide et cohérente de l'économie québécoise (dans tous les secteurs), tout en limitant très fortement le recours aux mécanismes compensatoires du marché carbone et de séquestration;

10.2 Évaluer l'impact des différents scénarios d'offre sur la vitesse de réduction réelle des émissions de GES (inventaire québécois des émissions de GES et empreinte carbone du Québec).

---

<sup>22</sup> MEIE, 2025, [Rapport de synthèse de la Tournée Vision énergie](#)

<sup>23</sup> Université Laval, 2024, [Baromètre de l'action climatique](#)



## Décarboner l'économie québécoise

En 2023<sup>24</sup>, les énergies fossiles (majoritairement des hydrocarbures utilisés comme combustibles) représentaient 52 % des besoins énergétiques du Québec, alors que la politique énergétique de 2016 visait moins de 40 %, à l'horizon 2030<sup>25</sup>. Les produits pétroliers (surtout des carburants) représentaient 36 % de la consommation et le gaz naturel, 14 %. Tout le pétrole et le gaz naturel, consommés ici, sont importés de l'Ouest canadien et des États-Unis. Depuis dix ans, le développement de nouvelles énergies renouvelables progresse peu au Québec (8 % au lieu des 25 % visés par la politique de 2016), et cette progression est effacée par l'augmentation de la demande énergétique (environ 7 %).

La principale forme d'énergie consommée varie par secteur. En 2023<sup>26</sup>, le secteur des transports est le secteur le moins décarboné, avec 93 % de son énergie qui provient des produits pétroliers raffinés. L'électricité est la principale forme d'énergie consommée pour l'industrie (52%) ainsi que pour le bâtiment résidentiel (80%) et commercial et institutionnel (56%).

## Protéger nos espaces naturels et agricoles

La transition énergétique pour accélérer la décarbonation du Québec ne doit pas se faire aux dépens de nos écosystèmes qui contribuent à notre résilience climatique (puits naturels de carbone), alimentaire (production agricole), etc. En effet, le développement de nouvelles capacités de production et de séquestration des émissions résiduelles, mêmes renouvelables et à faibles émissions soulève des enjeux de conflits d'usage de l'espace terrestre et maritime, de protection de la biodiversité, de pression sur les ressources (sols, eaux, forêts, etc.) et de tensions géopolitiques sur les minéraux stratégiques et terres rares, non renouvelables, dont les quantités sont limitées.

Aussi, bien que l'exercice exploratoire du PGIRE suppose de mettre de côté ces considérations, Vivre en Ville, qui n'a pas été invitée à se prononcer dans le cadre de la consultation sur le [projet de Loi 5, visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale](#), estime essentiel de replacer ces préoccupations en perspective, dans un souci de sécurité et de cohérence face à la transformation du système énergétique.

### Recommandation 11

Pour assurer la sécurité et la faisabilité de la transformation du système énergétique face aux contraintes techniques, économiques et sociales, la Régie devrait demander au MEIE de prendre en compte les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes dans une logique d'optimiser les ressources et réduire les tensions géopolitiques liées à l'approvisionnement.

<sup>24</sup> Whitmore et Pineau, 2026, [État de l'énergie au Québec](#), Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal

<sup>25</sup> Gouvernement du Québec, 2016, [Politique énergétique du Québec 2030](#)

<sup>26</sup> Whitmore et Pineau, 2026, [État de l'énergie au Québec](#), Chaire de gestion du secteur de l'Énergie, HEC Montréal



## Rappel des recommandations pour protéger le territoire agricole

Par ailleurs, Vivre en Ville recommande également de faire preuve de prudence et de rigueur en matière de protection du territoire agricole et rappelle ci-après deux recommandations qu'elle avait faites dans son mémoire sur le PL69<sup>27</sup>.

### Recommandation 9

Assurer une application rigoureuse et systématique de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), dont l'une des dispositions prévoit qu'une demande d'exclusion soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) doit inclure une démonstration de l'absence d'un autre espace disponible approprié sur l'ensemble du territoire d'une MRC, et que cette démonstration soit étendue à l'ensemble du territoire québécois lorsqu'il s'agit de grands projets d'infrastructures énergétiques.

### Recommandation 10

Donner à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) les coudées franches afin qu'elle puisse mieux encadrer les demandes d'exclusion pour des projets d'énergie éolienne, notamment en obligeant que les chantiers soient remis en état pour l'agriculture après la construction et le démantèlement de l'infrastructure, en plus d'assurer des inspections régulières pour garantir le respect des conditions d'utilisation du site.

---

<sup>27</sup> Vivre en Ville, 2024, [Optimiser l'utilisation des ressources énergétiques et du territoire](#)



# Faire de la transition énergétique un véritable projet de société

Vivre en Ville remercie la Régie de l'avoir invitée à se prononcer dans le cadre de cette consultation sur l'avenir énergétique du Québec, malgré le cadre et les limites imposées, auxquelles elle a tenté de se conformer afin de répondre au mieux aux attentes de la Régie en matière de sécurité et de résilience énergétique.

Vivre en Ville espère avoir soulevé quelques interrogations afin d'ouvrir un dialogue au cours des prochaines semaines et contribuer à l'élaboration et la mise en place d'un plan de gestion intégré des ressources énergétiques pour le Québec, mais surtout un plan concerté avec une diversité de parties prenantes et en cohérence avec les enjeux climatiques et les politiques publiques, en place et à venir, aux différents paliers de gouvernement.

Le PGIRE doit permettre de réussir cette transition énergétique en moins de 25 ans, tout en assurant l'accès constant et suffisant à une énergie à faibles émissions, à un coût raisonnable. Le défi est de taille, mais le Québec a déjà mené des travaux de cette ampleur au cours de la Révolution tranquille. Plus que d'autres, en raison notamment de l'hydroélectricité dont il dispose, le Québec peut saisir ce défi pour devenir une société plus efficace et plus prospère, propice à l'épanouissement de tous et toutes, à la qualité de vie et à la santé des personnes et des écosystèmes.

La transition énergétique doit constituer un projet de société mobilisant les Québécoises et les Québécois et les communautés autochtones, pour transformer notre économie, mais aussi nos milieux de vie. Elle doit aussi constituer un projet de réduction des inégalités, à la fois en maîtrisant le coût de la transition, mais aussi améliorant la répartition des énergies renouvelables, notamment dans les régions les plus éloignées.

Aussi, pour atteindre la carboneutralité, d'ici 2050, sans mettre une pression démesurée sur la production d'énergies renouvelables et sans compromettre la qualité de vie et le pouvoir d'achat, Vivre en Ville réitère que la sobriété est le premier levier à activer pour réussir cette transition énergétique.

C'est pourquoi nous avons insisté tout au long de ce mémoire sur la nécessité de réduire la demande énergétique en:

1. Exploitant les gisements d'énergie perdue et celle disponible en continu sous nos pieds!
2. Renforçant les politiques publiques pour une meilleure gestion et maîtrise de l'énergie;
3. Présentant l'aménagement du territoire comme un levier d'économies d'énergie.

Pour transformer durablement notre système énergétique, le bouquet énergétique retenu devra certes répondre à l'objectif de décarbonation de l'économie, mais aussi permettre l'accès constant et suffisant à l'énergie malgré l'évolution du climat.

Enfin, pour renforcer l'adhésion et la confiance de la société civile envers la stratégie gouvernementale, il sera nécessaire de clarifier les orientations, les objectifs et indicateurs de suivi de la mise en œuvre en toute transparence et en cohérence avec les enjeux climatiques, sans craindre de parler des difficultés et des arbitrages nécessaires.



# Annexe



Figure 2 - Consommation énergétique pour le logement et les déplacements selon le type résidentiel et le mode d'urbanisation. Vivre en Ville d'après Jonathan Rose Compagnies, 2011, [Location Efficiency and Housing Type - Boiling it Down to BTUs](#)



**Graphique 1-21 - Consommation d'énergie finale – Transport des passagers, par source (PJ)**

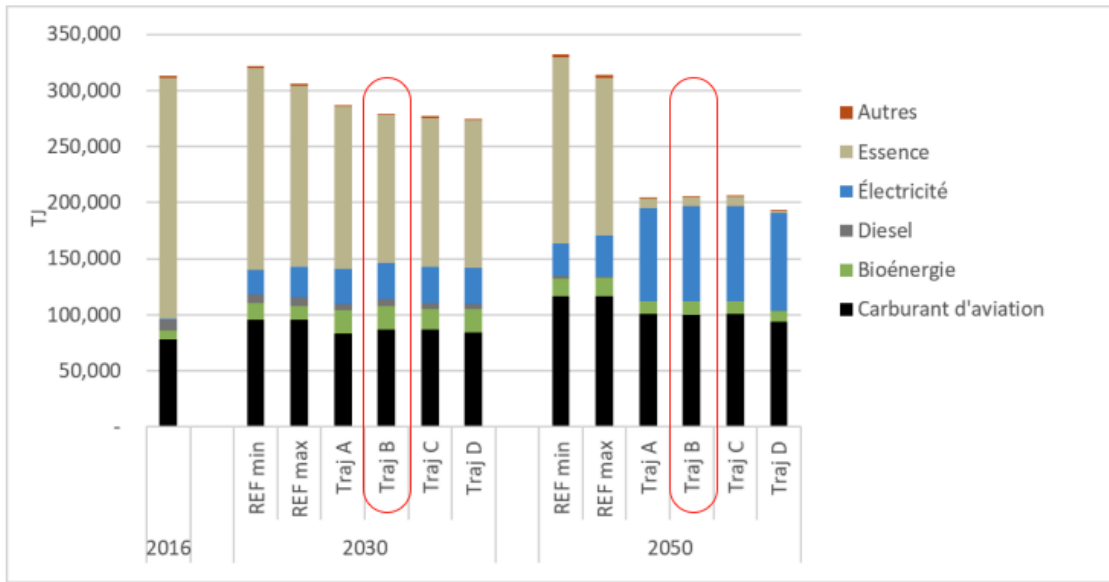


Figure 3 - Potentiel d'économie d'énergie pour le transport des passagers pour la trajectoire B - Extrait de Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – horizons 2030 et 2050 (Mise à jour 2021). Dunsky. Avec annotations Vivre en Ville.





# VIVRE EN VILLE

[info@vivreenville.org](mailto:info@vivreenville.org) | [www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org) | [twitter.com/vivreenville](https://twitter.com/vivreenville) | [facebook.com/vivreenville](https://facebook.com/vivreenville)

## ■ QUÉBEC

CENTRE CULTURE ET ENVIRONNEMENT  
FRÉDÉRIC BACK  
870, avenue De Salaberry, bureau 311  
Québec (Québec) G1R 2T9  
T. 418.522.0011

## ■ MONTRÉAL

MAISON DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
50, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 480  
Montréal (Québec) H2X 3V4  
T. 514.394.1125